

# **Les principaux sujets évoqués en conseil municipal du 17 mars 2009**

## **Approbation du compte de gestion 2008**

Monsieur PINEAU présente le compte administratif 2008.

En section de fonctionnement, les dépenses se sont élevées à 806 715 € et les recettes à 1 159 787 €, ce qui génère un excédent de 353 071 €. En section investissement, les dépenses se situent à 2 497 287 €, pour des recettes à hauteur de 2 682 381 €. Le conseil adopte à l'unanimité les comptes de l'année 2008 et décide d'affecter l'excédent de 353 071 € en recette de la section investissement 2009.

Le compte administratif du budget annexe «assainissement» est également adopté à l'unanimité. L'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 99 815 € (ce qui correspond à l'autofinancement disponible pour la réalisation de travaux).

## **Vote des subventions aux associations**

Suite à l'examen des différentes demandes, un accord est donné pour 20 associations pour un montant global de 13 518 €.

## **Vote des taux d'imposition (taxe d'habitation et taxes foncières)**

Les taux sont reconduits sans augmentation, soit :

- taxe d'habitation : 11.45%,
- taxe foncière sur le bâti : 16.92%,
- taxe foncière sur le non bâti : 34.46%.

Le produit attendu s'élève à 376 041 €.

## **Vote des tarifs d'assainissement**

Suite à la présentation par Fernand PINEAU du projet d'investissement portant sur la mise en place d'une nouvelle station d'épuration et sur la mise en réseau séparatif sur 3 secteurs du bourg, ainsi que du plan de financement et ses conséquences sur le moyen et long terme (contribution du budget communal aux charges financières), le conseil décide une augmentation de 4% de la taxe d'assainissement, soit :

- un forfait de base à 47 €,
- 1° tranche (1 à 150 m<sup>3</sup> d'eau) : 0.47 €/m<sup>3</sup>,
- 2° tranche : 0.45 €/m<sup>3</sup>,
- taxe de raccordement : 900 €.

## **Transports scolaires**

Jean-Luc DAVY rappelle les démarches engagées à la fin de l'été suite aux demandes de transport formulées par plusieurs familles ayant des enfants scolarisés ou à scolariser sur Sablé sur Sarthe. Dès le lendemain de la rencontre du 8 septembre en mairie, les services du Conseil Général ont été sollicités. En effet, le transport scolaire est de sa compétence. La demande de service est prise en considération dès lors qu'il y a au moins 10 enfants concernés d'un même site. Le conseil général a demandé aux collèges de Durtal et Châteauneuf la liste des familles susceptibles d'avoir des enfants scolarisés à Sablé lors de la rentrée prochaine. Ainsi 11 familles ont été identifiées et ont reçu un courrier du Conseil général leur demandant de se pré-inscrire. Seulement 4 ont répondu, alors qu'il fallait au moins 10 réponses pour que le projet puisse se concrétiser. L'affaire a été relancée par un nouveau courrier envoyé aux familles le 10 mars 2009. Bien que le délai de réponse soit fixé au 15 avril, la mairie se chargera de faire remonter toute nouvelle demande au Conseil Général. (A priori le dossier est en bonne voie compte tenu des récentes inscriptions)